



Mondial Assistance a remporté le contrat d'assistance Citroën pour la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse

Mondial Assistance a été choisi par Automobiles Citroën pour assurer pendant trois ans l'assistance automobile d'un parc de 1,2 million de voitures

Paris, le 6 juin 2007 – Depuis le 1^{er} janvier 2007 et pour 3 ans, Mondial Assistance, leader international de l'assistance et de l'assurance voyage, assure l'assistance automobile 24h sur 24 des 1,2 million de véhicules Citroën (garantie constructeur et contrats de services) en France, Allemagne, Autriche et Suisse.

Ce contrat a été conclu en août 2006, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres lancée, en décembre 2005, par Automobiles Citroën auprès des principaux acteurs du marché européen de l'assistance. Le cahier des charges et les critères de sélection portaient tout autant sur les conditions économiques que sur la capacité du prestataire à garantir un niveau élevé de disponibilité et de résultats.

Les chargés d'assistance de Mondial Assistance dans les quatre pays concernés ont reçu une formation sur les véhicules Citroën, les garanties qui les couvrent, les services offerts par le constructeur et la qualité d'assistance attendue. Dès le 1^{er} janvier 2007, les centres opérationnels de Mondial Assistance ont pris en charge, 24h sur 24, 7 jours sur 7, les appels issus du numéro vert de Citroën Assistance.

Plus de 50 000 appels et 15 000 dossiers d'assistance ont été traités au cours du premier trimestre 2007 et les interventions de dépannages et de remorquages sont réalisées en étroite collaboration avec le réseau de concessionnaires Citroën.

« Ce contrat conforte notre position déjà très solide sur le marché de l'assistance automobile. Dans ce domaine, le groupe Mondial Assistance coordonne aujourd'hui plus de 5,2 millions d'interventions par an. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir été choisis par Automobiles Citroën après une consultation très compétitive, » souligne Ida Luka-Lognoné, Président du Comité Exécutif du groupe Mondial Assistance par intérim.

Le groupe Mondial Assistance : une intervention toutes les 3 secondes, partout dans le monde. Leader international de l'Assistance, de l'Assurance voyage et des services aux personnes, le groupe Mondial Assistance compte aujourd'hui près de 8 550 salariés parlant près de 40 langues différentes et travaille dans le monde entier avec un réseau de 400 000 prestataires et 240 correspondants. 250 millions de personnes sont bénéficiaires de ses services, soit 4 % de la population mondiale. Les services du groupe sont proposés sur les cinq continents dans 26 pays. Le groupe opère principalement sous ses trois marques internationales : ELVIA, Mondial Assistance et World Access. Le groupe Mondial Assistance est membre de Allianz Group via AGF et RAS International qui détiennent chacun 50 % du capital. www.mondial-assistance.com

<p>RUMEUR PUBLIQUE 01 55 74 52 00 Christian Giacomini / Pauline Florentin</p>	<p>Mondial Assistance Léonor de Coëtlogon Tél. : 01 53 25 53 18</p>
--	--

Réserve :
Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. De plus, les déclarations à caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements

prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.